

*Alternance à la présidence de l'UPA - 21 janvier 2010*

- COMMUNIQUE DE PRESSE :  
JEAN LARDIN, NOUVEAU PRESIDENT DE L'UPA
- BIOGRAPHIE DE JEAN LARDIN
- L'UPA, LA VOIX DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITE

*Alternance à la présidence de l'UPA - 21 janvier 2010*

## **Jean Lardin, nouveau président de l'UPA**

Lors de sa réunion du 21 janvier 2010, le Conseil national de l'UPA a procédé au renouvellement de son président.

Après avoir été désigné par un vote du Conseil d'administration de la CAPEB -Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment- pour accéder à ce poste, Jean Lardin succède pour trois ans à Pierre Martin, président de l'UPA de 2007 à 2010 au titre de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services -CNAMS-.

Cette alternance intervient dans le cadre normal des statuts de l'UPA qui prévoient que la présidence est assurée pour trois ans et à tour de rôle par le représentant de chacune des 3 confédérations membres de l'UPA (CAPEB-CNAMS-CGAD).

Jean Lardin est par ailleurs président de la CAPEB, président du Groupe de l'artisanat au Conseil économique, social et environnemental –CESE-, président du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat –FNPCA-(biographie jointe).

Avec l'ensemble du Conseil national, Jean Lardin aura de nombreux dossiers à traiter dans un avenir proche pour conforter l'économie de proximité :

- accompagner les entreprises artisanales et le commerce de proximité (+450.000 emplois de 1998 à 2006) vers la sortie de crise et la reconquête d'une croissance pérenne ;
- défendre la liberté d'entreprendre et l'égalité de traitement entre les différentes catégories d'entreprises ; combattre a contrario toutes les formes de concurrence déloyale, à commencer par le régime de l'auto-entrepreneur ;
- conforter le poids des partenaires sociaux dans l'élaboration des normes sociales et la gestion paritaire, et développer un dialogue social adapté aux petites entreprises ;
- sécuriser la protection sociale des travailleurs indépendants, au travers de la réforme des retraites et par une montée en puissance du Régime social des indépendants ;
- finaliser la réforme des Chambres de métiers et de l'artisanat et poursuivre l'effort de rationalisation qu'elle suppose ;
- parvenir à une réforme structurelle du financement de la Sécurité sociale tendant à réduire le coût du travail et le poids des charges sociales patronales ;
- mettre en œuvre les principes énoncés par l'accord paritaire du 7 janvier 2009 et par la loi sur la formation professionnelle ; obtenir la création d'un véritable service public de l'orientation.

*Alternance à la présidence de l'UPA - 21 janvier 2010*

## **Biographie de Jean Lardin**

Né le 16 juillet 1948 en Espagne, Jean Lardin a fait ses études en France avant de prendre les rênes d'une entreprise d'électricité à Bertholène dans l'Aveyron. Il est marié et père de deux enfants.

Rapidement il a souhaité défendre les intérêts de l'artisanat du bâtiment, de sorte qu'il a milité au sein de la CAPEB de l'Aveyron avant d'en prendre la présidence de 1986 à 2001. De même, il a présidé l'UPA départementale de 1979 à 1989.

En complément de ce mandat syndical, il a présidé la Chambre de métiers du département de 1989 à 2005, de même qu'il a été membre du Conseil économique et social de Midi-Pyrénées.



Appelé par ses collègues à prendre des responsabilités nationales, Jean Lardin a intégré le Conseil d'administration de la CAPEB puis est devenu membre du Conseil national de l'UPA en 1990. Il participe alors au développement de l'interprofession artisanale et à la vie paritaire nationale, notamment en tant qu'administrateur UPA de l'assurance-chômage. Il a pris part en outre, à la création et au développement du Groupe Monde Rural entre 1990 et 2001.

Jean Lardin a été élu à la présidence de la CAPEB en mars 2001 puis réélu. Il démissionnera officiellement de sa fonction de président de la CAPEB le 18 février 2010. Deux mandats lui ont été confiés en 2007 au titre de l'UPA : la présidence du Groupe de l'artisanat au Conseil économique, social et environnemental –CESE- et la présidence du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat –FNPCA-.

Enfin, sur le plan européen Jean Lardin a occupé les fonctions de membre du Comité économique et social européen (2002-2006) et de président d'EBC –European Builders Confederation- (2005 et 2006).

*Alternance à la présidence de l'UPA - 21 janvier 2010*

## **L'UPA, la voix de l'artisanat et du commerce de proximité**

Organisation représentative des 1.200.000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, l'UPA - Union Professionnelle Artisanale - défend les intérêts de ces catégories d'entreprises et s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et favorable à la cohésion sociale.

L'UPA réunit les trois grandes confédérations de l'artisanat : la CAPEB (métiers du bâtiment), la CNAMS (métiers de services et de fabrication) et la CGAD (métiers de l'alimentation en détail). Par l'intermédiaire de ces trois familles professionnelles, elle fédère un réseau constitué de 50 organisations nationales et de 4 500 syndicats départementaux. En outre, l'action de l'UPA est relayée sur l'ensemble du territoire par 115 représentations départementales et régionales.

L'UPA intervient auprès des pouvoirs publics territoriaux, nationaux et européens afin qu'ils instituent un environnement législatif et réglementaire favorable au développement des petites entreprises.

Bénéficiant du statut de partenaire social, l'UPA participe au dialogue entre organisations patronales et syndicats de salariés ; elle porte la voix des chefs des petites entreprises dans la négociation paritaire. L'Union dispose de représentants dans toutes les instances paritaires, de Sécurité sociale et de concertation : assurance-chômage, régime général de sécurité sociale, régimes de retraite complémentaire, formation professionnelle des salariés, conseils de prud'hommes, conseils économiques, sociaux et environnementaux...

Elle est représentée dans tous les organismes à caractère économique ou social ayant trait à l'artisanat et au commerce de proximité : Chambres de métiers et de l'artisanat, Régime social des travailleurs indépendants, Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise de l'artisanat, centres de gestion, coopératives et sociétés de cautionnement, Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, Institut supérieur des métiers...

En outre, l'UPA qui est membre de l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises - UEAPME -, contribue à la promotion de l'artisanat et de la petite entreprise en Europe.

### ***UPA : Chiffres clés***

**3** confédérations

**50** fédérations nationales

**4 500** syndicats départementaux

**2 670** administrateurs de chambres de métiers et de l'artisanat

**1 900** administrateurs de Sécurité sociale

**700** conseillers prud'homaux

**50** conseillers économiques et sociaux